



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Renaud Muselier
lancent la COP de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Éditorial



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.



Renaud Muselier

Président de la Région
PACA, président
délégué de Régions de
France

D'une COP d'avance en 2017, à territoire-pilote de la planification écologique en 2022, la Région Sud a fait de la lutte et de l'adaptation au dérèglement climatique la priorité de son action.

Au service des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, j'ai engagé le premier budget vert d'Europe, 100% dédié à ces enjeux climatiques. Chaque centime d'euro est mobilisé pour apporter des réponses concrètes, pragmatiques et positives à ces nombreux défis ! Tout au long de notre histoire, nous avons trouvé des solutions aux grands défis du territoire, comme l'accès à la ressource en eau : ici, dans le Sud, nous savons nous adapter !

Très loin des Cassandre et de ceux qui nous présdisent l'Apocalypse, voilà la vision écologique positive que nous défendons, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne : c'est le sens de cette première COP territoriale que nous accueillons ici.



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : un territoire engagé pour la transition écologique



La région Provence Alpes Côte d'Azur se caractérise par une forte diversité de milieux naturels, de paysages et de climat. À l'interface des influences climatiques méditerranéenne et alpine, elle abrite une biodiversité particulièrement riche et diversifiée, en témoigne la diversité exceptionnelle d'espèces végétales et animales qui y résident.

La région constitue aussi un territoire stratégique du changement climatique, puisque la Méditerranée se réchauffe 20% plus vite que le reste de la planète.

La transformation écologique et énergétique du territoire régional est un des piliers essentiels de l'action de la Région depuis l'adoption du premier plan climat, Une COP d'avance, en 2017. Dans le cadre de ce plan climat, plus de 715 millions d'euros ont été engagés en 2022, soit plus de 40% du budget régional. Des actions de grande ampleur ont pu voir le jour telles que Escale zéro fumée, 5 millions d'arbres, des lignes de bus 100% neutres en carbone ou encore la réutilisation des eaux usées.

L'État et la Région oeuvrent de concert pour accélérer la transition écologique et énergétique du territoire de la région. C'est à cet effet que la Première ministre et Renaud Muselier, président de la Région, président délégué de Régions de France, ont signé, dès novembre 2022, un protocole d'expérimentation portant une initiative conjointe pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui en fait la première région pilote de la transition écologique en France !

Ces travaux ont permis de définir 61 actions à court terme, sur lesquelles la Région et l'État travaillent de concert.

La COP intégrera les travaux régionaux déjà largement initiés et permettra d'engager une discussion stratégique à l'échelle de la région et d'aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique.

Cette déclinaison permettra de garantir la contribution de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité du pays, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique : énergies renouvelables, agriculture, forêt, mobilités des personnes et des marchandises, transport maritime, bâtiments, ressource en eau, industrie...

Les enjeux d'adaptation au changement climatique, de préservation et de restauration de la biodiversité, de pollutions (eau, air, sols), de ressource en eau et de déchets seront également traités.

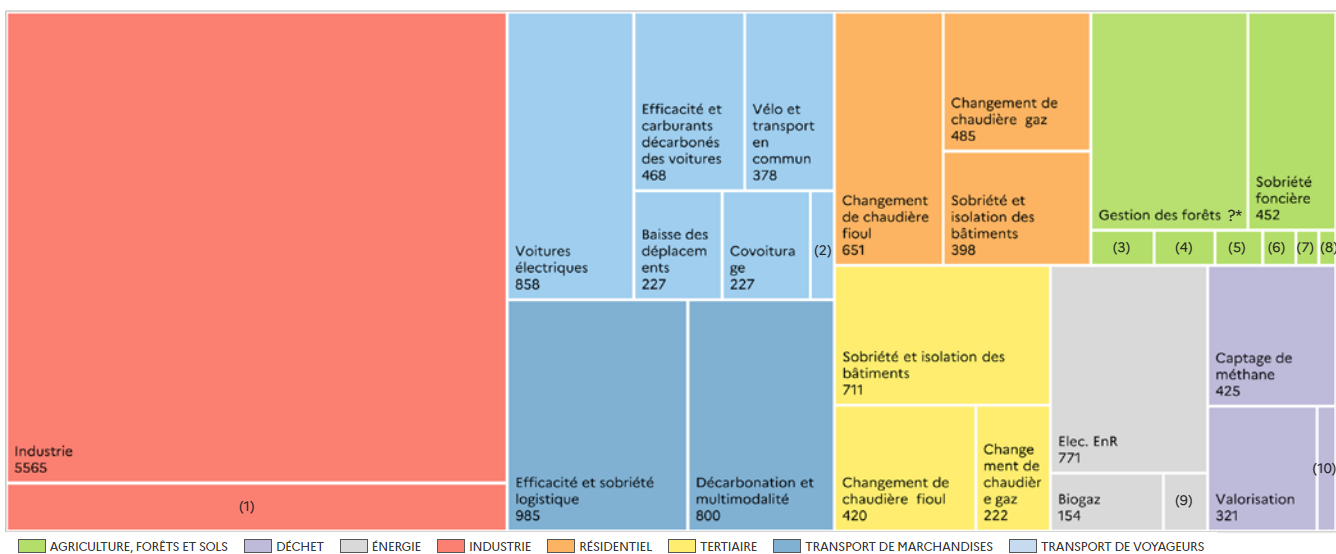
L'ensemble des travaux menés lors de la territorialisation de la planification écologique viendront nourrir un plan de transformation régionale écologique et énergétique. C'est un outil qui se veut opérationnel et dynamique, une feuille de route pour l'ensemble des acteurs du territoire, précisant les objectifs à atteindre en 2030, en 2040 et à 2050 dans la perspective d'atteinte de la neutralité carbone par la Région.

En 2023, la Région a adopté le premier budget 100% vert d'Europe avec un critère climat dans tous ses domaines de compétences, confirmant ainsi sa position de région pilote pour la transition écologique.



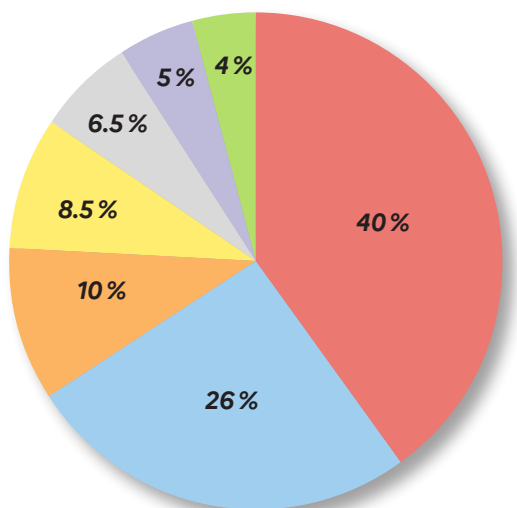
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

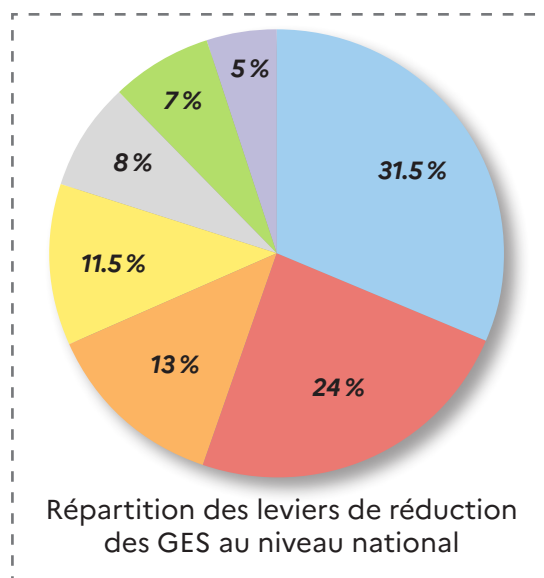


(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

environ **8%** de l'effort national pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



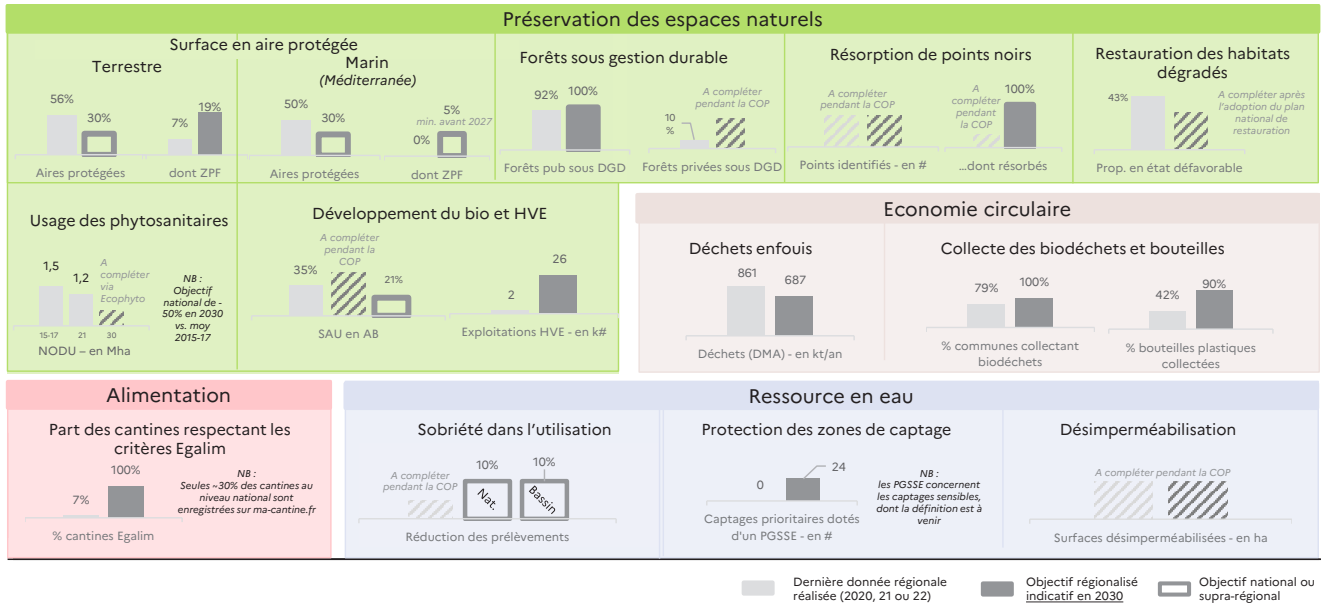
Répartition des leviers de réduction des GES en PACA



Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).



Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.





Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.



Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la

planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.



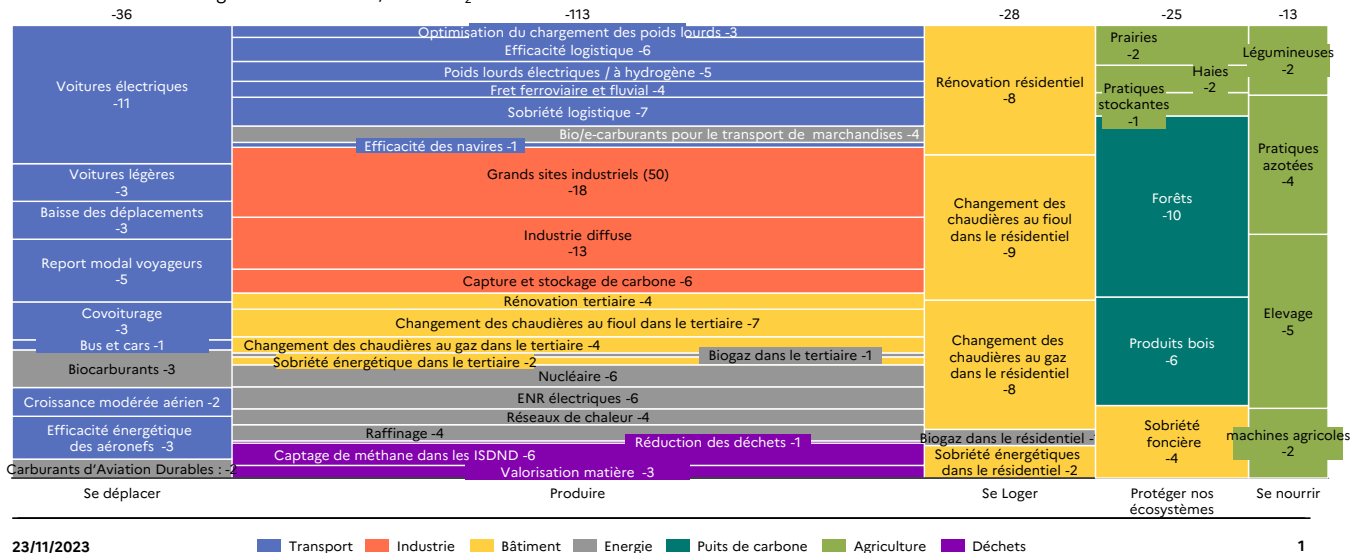
Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.



Un plan d'actions national collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



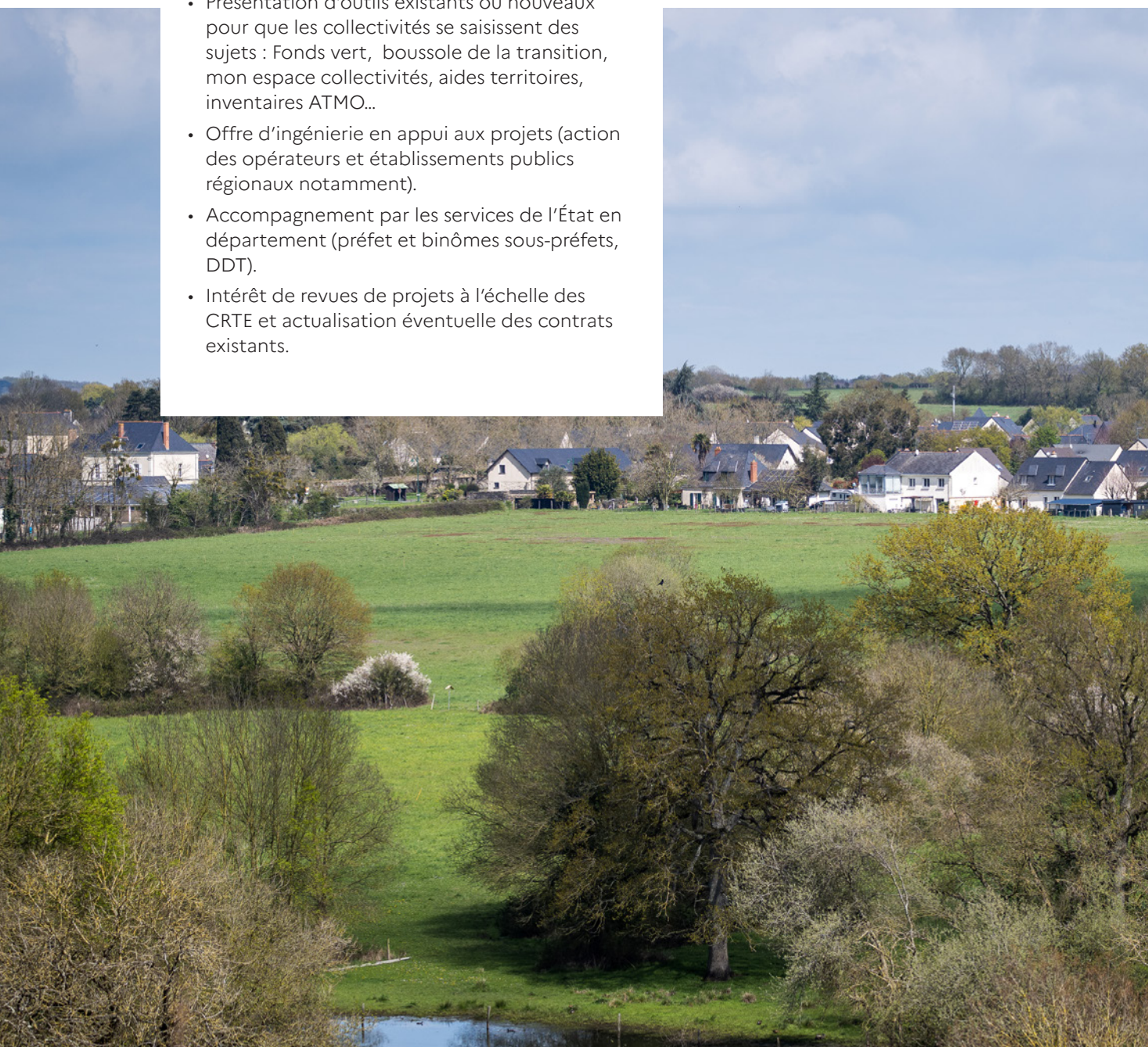
COP régionales

Un appui au déploiement



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales- PACA /Photos : Terra



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*